

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 28/013/2004 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 111/04 (AMR 28/010/2004 du 16 mars 2004)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

ÉQUATEUR

Patricio Ordóñez Maico (h)

ainsi que les autres membres de la *Fundación Amigos por la Vida* (FAV, Fondation des amis pour la vie)

Londres, le 15 avril 2004

Amnesty International est préoccupée par la sécurité de Patricio Ordóñez Maico et des autres membres de la *Fundación Amigos por la Vida* (FAV, Fondation des amis pour la vie), une organisation non gouvernementale (ONG) qui défend les droits des lesbiennes, des gays et des personnes bisexuelles et transgenres (LGBT). Le 11 avril, l'ONG a été menacée par téléphone d'un attentat à la bombe, et un homme s'est comporté de façon suspecte dans les bureaux de l'organisation à Guayaquil.

Des membres du personnel de la FAV ont reçu un appel anonyme d'un individu qui les a menacés d'un attentat à l'explosif ; l'interlocuteur a déclaré qu'une bombe serait placée dans leurs bureaux pour les pulvériser et les punir d'être « *des sales pédés, des fils de pute* ».

Plus tôt, dans la même journée, un inconnu s'est présenté à la Fondation et a demandé à voir Patricio Ordóñez Maico. L'homme, vêtu en civil, a dit appartenir à la *Policía Nacional* (police nationale). Il a déclaré au personnel de la FAV qu'il était venu chercher Patricio Ordóñez Maico afin de l'amener faire une déposition au poste de police. Lorsqu'il lui a été demandé de présenter une pièce d'identité, il serait parti. Il aurait ensuite été vu montant à bord d'une voiture dorée aux vitres fumées et dépourvue de plaques d'immatriculations.

De toute évidence, ces deux individus avaient pour objectif d'intimider Patricio Ordóñez Maico et les membres de l'organisation pour laquelle il œuvre, la FAV, afin de le pousser à retirer sa plainte contre des policiers qui l'avaient agressé les 31 mai et 2 juin 2001 à Quito, la capitale équatorienne. Il avait à ces deux occasions été placé en détention sans être inculpé, et maltraité par des membres de la police nationale. Après avoir porté plainte auprès de la police judiciaire en juin 2001 (voir le rapport d'Amnesty International intitulé *Équateur. La dignité et le mépris. Il est temps de briser le cercle vicieux de l'impunité dont bénéficient les auteurs d'atteintes aux droits fondamentaux des lesbiennes, des gays et des personnes bisexuelles et transsexuelles*, AMR 28/001/2002, mars 2002), Patricio Ordóñez Maico avait été la cible d'une série de menaces de mort ; craignant pour sa vie, il était parti s'installer dans une autre ville.

Les actes de harcèlement et d'intimidation contre Patricio Ordóñez Maico ont continué, et le 12 mars 2004, une semaine après qu'il eut évoqué son histoire à un rassemblement organisé à Quito par la Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme (FIDH), il a été victime d'une tentative d'assassinat.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– dites-vous très préoccupé par la sécurité de Patricio Ordóñez Maico et des autres membres de la *Fundación Amigos por la Vida* (FAV, Fondation des amis pour la vie) ;

– indiquez que vous avez connaissance des menaces d'attentat à la bombe adressées par téléphone au personnel de la FAV, le 11 avril dernier, et de la venue au bureau de l'organisation, le même jour, d'une personne se disant de la police et prétendant être chargée d'escorter Patricio Ordóñez Maico au poste de police, afin qu'il y fasse une déposition ;

– soulignez qu'il s'agit de la deuxième attaque visant Patricio Ordóñez Maico et les membres de la FAV depuis que cet homme a apporté un témoignage lors d'un rassemblement de défenseurs des droits humains organisé à Quito par la Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme (FIDH) ;

– exhortez les autorités à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité de Patricio Ordóñez Maico et des autres membres de la FAV, après consultation de ces personnes ;

– demandez instamment qu'une enquête exhaustive et indépendante soit menée sur les faits qui se sont produits le 11 avril 2004 ainsi que sur l'agression dont Patricio Ordóñez Maico aurait été victime le 12 mars 2004, et appelez les autorités à traduire en justice les responsables présumés de ces agissements ;

– rappelez que Patricio Ordóñez Maico a porté plainte auprès des autorités judiciaires, indiquant qu'il avait été arrêté de manière arbitraire et maltraité par des membres de la police nationale les 31 mai et 2 juin 2001 à Quito ; demandez à être informé des conclusions de l'enquête ouverte à la suite de cette plainte et engagez les autorités à les rendre publiques.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur et de la Police :

Ing. Raúl Baca Carbo
Ministro de Gobierno, Policía, Justicia,
Cultos y Municipalidades
Ministerio de Gobierno y Policía
Benalcázar y Espejo
Quito
Équateur
Télégrammes : Ministro de Gobierno, Quito, Équateur
Fax : +593 2 2580 067 (si un correspondant vous répond, veuillez demander le fax : « *Tono de fax, por favor* »)
Formule d'appel : *Estimado Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,*

Procureure générale :

Dra. Mariana Yépez de Velasco
Ministra Fiscal General del Estado
Fiscalía General del Estado
Av. Eloy Alfaro Nº 32-240 y República
Quito
Équateur
Télégrammes : Attorney General, Quito, Équateur
Fax : +593 2 2558 561 / 565 (si un correspondant vous répond, veuillez demander le fax : « *Tono de fax, por favor* »)
Formule d'appel : *Sra. Fiscal General, / Madame,*

COPIES À :

Organisation de défense des droits humains :

Fundación Amigos por la Vida
Los Rios 103 y Manuel Galecio
Guayaquil
Équateur
Courriers électroniques : famivida2@hotmail.com

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Équateur dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 27 MAI 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*